

21/04/2005

L'Observatoire de la santé des vétérans a été créé par décret n° 2004 - 524 du 10 juin 2004

Cet observatoire de la santé des vétérans (OSV) est chargé de coordonner, en collaboration avec les services des ministères concernés, les actions destinées à améliorer la prise en charge médicale des militaires et anciens militaires. Il est rattaché à la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale (DSPRS) dépendant du secrétaire général pour l'administration du ministère de la défense.

Principales missions de l'OSV

- Etablir une cartographie des risques encourus par les militaires, en vue de disposer d'une traçabilité, notion essentielle mettre en place une prise en charge médicale adaptée , et faciliter une démarche de réparation éventuelle
- Aider au recueil des données permettant de disposer d'un historique de carrière des militaires, et participer à la coordination d'un réseau de soins civils et militaires
- Assurer une veille sanitaire, notamment en matière de pathologies émergentes, et piloter les enquêtes épidémiologiques nécessaires
- Apporter un conseil scientifique dans la recherche d'imputabilité, sans se substituer aux directions départementales des AC, compétentes pour le traitement des PMI

Organisation de l'OSV

L'OSV, dirigé par un délégué, nommé sur proposition de la SGA, est assisté par :

- **Un comité directeur**, présidé par la secrétaire générale pour l'administration ou son représentant, le directeur des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale, réunissant les représentants des états majors, des directions et services des ministères en charge de la défense, des anciens combattants, de la santé et des affaires sociales. Ce comité planifie les travaux, établit les conventions de recherche et coordonne la prise en charge médicale
- **Un comité d'experts**, qui apporte ses conseils en matière de veille sanitaire et technologique, qui assure la vigilance face aux risques sanitaires auxquels les militaires sont exposés et aide à l'élaboration des outils nécessaires à la traçabilité des conséquences pathologiques éventuelles. Ce comité rassemble des personnalités proposées par l'INSERM, l'IVS, la DGSNR, l'AFSSE, l'INRS, la DCSSA. Il s'agit d'une cellule de coordination légère chargée de coordonner les activités nécessaires à améliorer la prise en charge médicale des militaires et des anciens militaires, de définir les outils nécessaires à l'identification des risques et au suivi des vétérans, de participer à leur création et de veiller à leur mise en oeuvre. Il ne se substitue à aucun organisme existant et n'a pas à traiter de situations individuelles ni à intervenir directement dans le traitement des dossiers de pensions d'invalidité, mais il coordonne les actions des structures en place afin de permettre un

meilleur suivi des risques des militaires et de leurs conséquences.

Rappel historique

La création de l'OSV a été décidée à la suite de la guerre du Golfe qui a mis en exergue la nécessité de disposer d'une structure permettant d'améliorer la connaissance des risques encourus par les militaires et d'en mesurer les conséquences.

Le Gouvernement, en accord avec le ministère de la santé, a confié à un comité d'experts médicaux indépendants, présidé par le Professeur Salamon, une étude sur les données sanitaires relatives au conflit du Golfe et leurs conséquences éventuelles sur la santé des anciens combattants français.

Une mission d'information parlementaire a également été créée afin d'examiner les conditions dans lesquelles les militaires français participants aux opérations dans le Golfe auraient pu être exposés à des risques sanitaires. Le rapport de cette mission, rendu public le 15 mai 2001, contenait un certain nombre de recommandations, dont la création d'un observatoire de la santé des vétérans (OSV). Le ministre de la défense a approuvé, dès mars 2002, la création de l'OSV et a décidé de créer, en attendant sa mise en place définitive, un échelon précurseur mis en place le 6 mai 2002.